

### Un principe de précaution perverti

La grippe H1/N1 a provoqué une mise en œuvre du principe de précaution très critiquable. Il faut dire que les affaires précédentes (sang contaminé, vache folle, amiante, etc) ont laissé quelques traces et permis d'ouvrir apparemment un nouveau chemin social : de la notion de progrès la société passe à la notion de précaution. Mais ce passage se fait de façon fort contestable, basé uniquement sur des recherches d'intérêts économiques et marchands. Lorsqu'il s'agit de donner des milliards aux multinationales pharmaceutiques pour lutter contre la grippe porcine, le principe de précaution est avancé. Malheureusement rien n'est entrepris contre les pesticides et autres perturbateurs endocriniens qui portent atteinte à la reproduction de nombreuses espèces animales et surtout à l'humain, puisque le nombre de spermatozoïdes chez l'homme a diminué de moitié par rapport à 1950, le cancer des testicules a doublé au cours des trente dernières années et le nombre de malformations génitales masculines est en hausse : les cas de cryptorchidie sont multipliés par 1,5 depuis vingt ans. Dans le cas des perturbateurs endocriniens et pesticides, l'application du principe de précaution, qui voudrait que l'on cesse toute utilisation de ces produits, porte atteinte aux intérêts économiques des multinationales. Rien n'est entrepris et la société assiste à la mort des abeilles, qui elles aussi voient leur système immunitaire diminuer à cause des pesticides et sont sujettes à des maladies collatérales, telles virus et champignons. Ce processus est pourtant bien connu des scientifiques, celui de la métamaladie, à l'instar du SIDA. L'affaiblissement du système immunitaire ne permet plus de lutter contre diverses maladies.

Il est incontestable que les politiques ne mesurent pas le potentiel de nuisance sur la santé publique des polluants utilisés dans de nombreux domaines d'activités y compris le domaine domestique. Les décideurs s'accommodent de mesures surfaites, irrationnelles comme la vaccination et la consommation de médicaments dans le cas de la grippe porcine, sans réfléchir aux effets secondaires pour le corps humain et aux investissements financiers inacceptables. A ce propos, les Etats membres du Conseil de l'Europe ont décidé de lancer une enquête en janvier 2010 sur l'influence des compagnies pharmaceutiques sur la campagne globale de la grippe porcine, en se focalisant tout spécialement sur l'influence qu'aurait pu avoir l'industrie pharmaceutique sur l'OMS. Ce qui est annoncé comme le plus grand scandale médical du siècle mérite toute notre attention. Les multinationales ont volontairement créé la psychose afin de vendre leurs produits et accumuler des milliards de bénéfices.

Connaissant ces faits, le Gouvernement est appelé à répondre aux questions suivantes :

- a) quelle leçon tire-t-il de la stratégie mise en place suite à la grippe porcine ?  
Quelle position défend-il auprès de la Confédération ?
- b) que compte-t-il faire pour lutter efficacement contre les pesticides et les perturbateurs endocriniens que l'on retrouve partout dans les cours d'eau et nos eaux de boisson ? A-t-il effectué des analyses concernant ces polluants dans les eaux de boisson ?

Pour le groupe socialiste  
Lucienne Merguin Rossé

Delémont, le 27 janvier 2010

Merguin Rossé

L. K... ~~\_\_\_\_\_~~

Ch... ~~\_\_\_\_\_~~

W... ~~\_\_\_\_\_~~

S... ~~\_\_\_\_\_~~

RAPP... A. Veyo  
J. Lorenz

Billet

C. F... ~~\_\_\_\_\_~~

g... ~~\_\_\_\_\_~~

C... ~~\_\_\_\_\_~~

Haller